

Procès-Verbal
Conseil Municipal
12 novembre 2020

Membres : 23
En exercice : 23
Présents : 19
Représentés : 03 Voix délibératives totales : 22

L'an deux mille vingt, le douze novembre à 18 heures, se sont réunis, dans la salle d'activité de la ville de Bury, les Membres du Conseil municipal de la ville de BURY, légalement convoqués le cinq novembre 2020, sous la Présidence de **monsieur David BELVAL, Maire**.

PRESENTS :

M. David BELVAL, Maire, Mme Véronique DELABROY, M. Laurent GUYARD, Mme Ingrid LACAU, Adjoints au Maire.

M. Jean-Pierre AUTIN, M. Pascal DEMAILLY-LAHLOUH, Mme Karen DYS, Mme Véronique FAY, Mme Myriam GALLOIS-MONTBRUN, M. Sylvain GALY, M. Cyril GOULARD, Mme Valéry GUILMAIN, Mme Delphine MALLARD, Mme Isabelle MANIETTE, M. Mathieu MONTAIGNE, M. Christian MOUREY, Mme Nadia PIAI, M. Didier THIBERGE, Mme Marie-Hélène VANDROMME, membres du Conseil municipal.

EXCUSEE :

Mme Teresa BELGHERBI.

EXCUSES AVEC POUVOIR :

M. Jérôme GRUAIST donne pouvoir à M. Laurent GUYARD.

M. Jean-Marc HENONIN donne pouvoir à M. Jean-Pierre AUTIN.

M. Réginald THEROUDE donne pouvoir à Mme Véronique DELABROY.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil municipal à 18h10, et donne lecture des excusés et des pouvoirs.

Monsieur le Maire donne des nouvelles rassurantes de M. Theroude absent aujourd'hui pour cause de COVID.

M. Pascal DEMAILLY-LAHLOUH est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire après avoir appelé les délégués donne lecture de l'ordre du jour tel qu'il a été transmis.

- 1) Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 16 septembre 2020.
- 2) Décision modificative
- 3) Achats/ventes de terrains.
- 4) Création de postes.
- 5) Demande subvention secteur jeunesse.
- 6) Prise en charge classe de neige.
- 7) Frais Publicitaire Vivre à Bury.
- 8) Statuts SE60.
- 9) Fonds de concours SE60 – opération 2020-0246T.
- 10) Ouverture dominicale.
- 11) Indemnité de conseil.
- 12) Fusion ADTO/SAO.
- 13) Motion La Poste.
- 14) Communications diverses

Monsieur le Maire souhaite rajouter un point à l'ordre du jour concernant une exonération d'un loyer pour le gérant de l'auto-école eu égard le confinement. Les membres du Conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet ensuite au Conseil municipal les points à l'ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 16 septembre 2020.

Sans remarque particulière, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Décision modificative.

Cette décision modificative concernant uniquement l'investissement a pour vocation à inscrire dans le budget 2020 les recettes liées au FCTVA. De même, certains crédits ont été revus à la hausse afin de mandater les dernières factures 2020. Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas de dépenses nouvelles, juste des ajustements. Le tableau ci-après reprend ces différentes opérations :

Désignation	Budgète avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	30 000.00 €	0.00 €	354 589.98 €	384 589.98 €
10 Dotations Fonds divers Réserves	30 000.00 €	0.00 €	50 000.00 €	80 000.00 €
10226/10	30 000.00 €	0.00 €	50 000.00 €	80 000.00 €
16 Remboursement d'emprunts	175 000.00 €	0.00 €	4 000.00 €	179 000.00 €
1641/16	175 000.00 €	0.00 €	4 000.00 €	179 000.00 €
204 Subventions d'équipement versées	33 000.00 €	0.00 €	10 000.00 €	43 000.00 €
2041582/204	33 000.00 €	0.00 €	10 000.00 €	43 000.00 €
21 Immobilisations corporelles	732 950.78 €	0.00 €	250 589.98 €	983 540.76 €
21312/21 102	1 000.00 €	0.00 €	8 000.00 €	9 000.00 €
21318/21 102	50 000.00 €	0.00 €	29 000.00 €	79 000.00 €
2135/21	10 000.00 €	0.00 €	10 000.00 €	20 000.00 €
2135/21 102	270 000.00 €	0.00 €	36 589.98 €	306 589.98 €
2158/21	5 000.00 €	0.00 €	165 000.00 €	170 000.00 €
2184/21	3 000.00 €	0.00 €	2 000.00 €	5 000.00 €
23 Immobilisations en cours	130 000.00 €	0.00 €	40 000.00 €	170 000.00 €
2313/23 108	130 000.00 €	0.00 €	40 000.00 €	170 000.00 €
Total des chapitres de recettes d'investissement mouvementés par la DM	9 000.00 €	0.00 €	354 589.98 €	363 589.98 €
10 Dotations Fonds divers Réserves	9 000.00 €	0.00 €	272 309.98 €	281 309.98 €
10222/10	0.00 €	0.00 €	272 309.98 €	272 309.98 €
13 Subventions d'investissement	526 256.00 €	0.00 €	82 280.00 €	608 536.00 €
1321/13	154 840.00 €	0.00 €	25 000.00 €	179 840.00 €
1323/13	169 140.00 €	0.00 €	57 280.00 €	226 420.00 €

Achats/ventes de terrains.

Monsieur le Maire propose la cession de terrains à bâtir en nature de friche et de terrains non constructibles et en nature de taillis sur les lieux dits «le Marais de Calène» et «le Bois de Calène».

Références cadastrales : D 190-1067-1069-1079-1379-1380-1383-1058-1056-1055-169-168-1039-1041-1038-1031-1033-1021-1035-163-164-165 pour une surface de 2 747 m², en terrain à bâtir et 9 248 m², en taillis en zone N.

Monsieur le Maire précise que normalement ce genre de projet est présenté en commission urbanisme pour en débattre. Aujourd'hui, les conditions sanitaires obligent Monsieur le Maire à présenter directement ces ventes au Conseil. Il est proposé un prix de vente de 150 000 € après avis des domaines.

Sans autre question, la délibération approuvant ces ventes de terrains est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Création de postes

Monsieur le Maire propose cette année de faire bénéficier à 3 agents d'un avancement de grade compte tenu de leur ancienneté, expérience, implication et responsabilité.

Par ailleurs, il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs en incorporant les différents mouvements du personnel, 2 départs à la retraite, une mutation, une stagiatisation et une radiation des cadres pour un agent ayant trouvé du travail dans le privé.

Monsieur le Maire rappelle que sa volonté ainsi que celle de M. Theroude est de professionnaliser les recrutements aux services techniques, à l'instar de M. Bethancourt ayant une formation d'électricien et de M. Drouart ayant de multiples compétences notamment en maçonnerie.

Aujourd'hui, la mairie vient de signer un contrat avec une personne spécialisée en plomberie.

Sans autre question, la délibération approuvant ces mouvements de personnel est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Demande subvention secteur jeunesse

Monsieur le Maire propose de demander à la CAF une subvention couvrant des besoins spécifiques du service jeunesse, il détaille ensuite ces besoins :

- Achat d'un véhicule de 9 places. Cet achat permettra d'assurer le renouvellement des minibus, car l'un des 2 est ancien (plus de 15 ans). Ce véhicule servira aux transports des enfants lors des sorties de l'Accueil de Loisirs et des Mercredis. Ce véhicule est utilisable par tous les titulaires du permis B (tous les animateurs).
- Achat d'un abri de jardin. Cet abri de jardin servira de stockage pour le matériel de l'Accueil de Loisirs (jeux, jouets, ballons), sur la pelouse des locaux de l'Accueil périscolaire.
- Achat de Verres ecocup personnalisables. Ces verres serviront aux enfants lors de sorties et des mini-camps de l'Accueil de Loisirs. Cela permettra de supprimer l'utilisation de bouteilles d'eau et de sensibiliser les enfants au recyclage.
- Achat de divers matériels pour l'aménagement de la salle accueil de loisirs (chaises, tables et armoires). Lors de la création du Service jeunesse en septembre 2000, l'Accueil de Loisirs a été aménagé avec du matériel de récupération (tables, chaises et armoires).

Sans autre question, la délibération approuvant cette demande de subvention est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Prise en charge classe de neige

Monsieur le Maire explique que par lettre du 16 octobre, la commune de Mouy sollicitait la commune de Bury afin de participer aux frais de séjour de classe de neige de l'école Robert-Floury pour 3 enfants domiciliés à Bury. Toutefois, la crise sanitaire oblige la commune de Mouy à annuler cet évènement.

Frais Publicitaire Vivre à Bury

Monsieur le Maire souhaite développer la communication en direction de la population. Cette nouvelle communication qui se veut plus réactive repose sur la parution trimestrielle du « Buryinfo » confectionné en interne et en fin d'année par la parution du traditionnel « Vivre à Bury » clôturant l'année sous forme de bilan en retraçant toutes les actions communales.

Auparavant, la confection était confiée à un prestataire extérieur qui facture au prix fort les encarts publicitaires. Dorénavant, la mairie désire avoir la maîtrise complète concernant la réalisation de ce « Vivre à Bury » qui, néanmoins, sera imprimé par une société extérieure.

Afin d'en réduire le coût, évalué à 2 500 euros, je vous propose de permettre l'insertion de publicité de nos commerçants/artisans locaux sur les bases suivantes : 120 € la demi-page et 50 € le quart de page. Ces prix sont modiques et permettront de valoriser et de soutenir les commerçants locaux. Il est prévu cette année de produire 1 500 exemplaires.

Sans autre question, la délibération approuvant le prix des encarts publicitaires dans les journaux municipaux est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Statuts SE60

En date du 18 septembre, le SE60 demande à la commune de Bury de délibérer pour approuver une modification de statuts portant notamment sur la possibilité d'adhésion au SE60 des Communautés de communes et d'agglomération. En conséquence, les Communautés de communes des « Lisieres de l'oise », du « Pays de Bray » et de la « Picardie Verte » ont sollicité leur adhésion au SE60.

Monsieur le Maire propose donc d'approuver l'adhésion de ces 3 communautés au SE60 et donc la modification des statuts.

Sans autre question, la délibération approuvant cette modification statutaire est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fonds de concours SE60 – opération 2020-0246T

Ce fonds de concours concerne la réfection des éclairages sur Bury par le remplacement des ampoules actuelles par du LED.

Le montant subventionnable des travaux est de 216 188,09 € + 17 295,05 € (233 448,14 €) de frais de gestion. Le SE60 verse une subvention d'un montant de 58 370,78 €.

En conséquence, Monsieur le Maire propose d'accepter la solution financière de SE60 concernant ces travaux et d'inscrire à l'article 204158 la somme de 158 498,74 € pour les travaux et la somme de 17 295,05 € pour les frais de gestion.

Monsieur le Maire précise que pour bénéficier des subventions du Département et de l'Etat, il a été obligé de faire réaliser rapidement un devis par une entreprise locale qui a malheureusement sous-estimé le montant des travaux. Par conséquent, le montant de la subvention n'est pas en adéquation avec la réalité du chantier. En conclusion, soit la commune prendra à sa charge la partie non subventionnée, soit la commune réduira le volume des prestations demandées pour les réaliser plus tard.

Sans autre question, la délibération approuvant ce fonds de concours est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ouvertures dominicales

Une demande de dérogation à la règle du repos dominical vient d'être demandée par la SAS SLD - enseigne KANDY pour les dates suivantes :

- Dimanche 24 octobre 2021, de 10h00 à 18h30,
- Dimanche 31 octobre 2021, de 10h00 à 18h30,
- Dimanche 07 novembre 2021, de 10h00 à 18h30,
- Dimanche 14 novembre 2021, de 10h00 à 18h30,
- Dimanche 21 novembre 2021, de 10h00 à 18h30,
- Dimanche 28 novembre 2021, de 10h00 à 18h30,
- Dimanche 05 décembre 2021, de 10h00 à 18h30,
- Dimanche 12 décembre 2021, de 10h00 à 18h30,
- Dimanche 26 décembre 2021, de 10h00 à 18h30.

Avant cela, le Clermontois doit se prononcer également sur ces demandes.

Sans autre question, et sous réserve de la réponse du Clermontois, la délibération approuvant ces ouvertures dominicales est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Indemnité de conseil

Monsieur le Maire explique que l'installation d'un nouveau Conseil municipal en mai dernier oblige à délibérer pour autoriser Mme Watin, trésorière de Mouy, à toucher ses indemnités de conseil. Depuis le 1er janvier 2020, les collectivités territoriales ne versent plus d'indemnités dites de conseil à leurs comptables assignataires. Seule subsiste l'indemnité de « confection du Budget » à hauteur de 45 euros pour 2020.

Sans autre question, la délibération approuvant cette indemnité de budget est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fusion ADTO/SAO

Monsieur le Maire revient sur l'historique de ces deux sociétés. Le Département de l'Oise a créé, d'une part, la SAO (pour SOCIETE D'AMENAGEMENT DE L'OISE qui est une société publique locale d'aménagement) et, d'autre part, l'ADTO (pour ASSISTANCE DEPARTEMENTALE POUR LES TERRITOIRES DE L'OISE qui est une société publique locale), toutes deux ayant pour objet de fournir des services que notre collectivité utilise.

Les deux sociétés exercent des activités similaires et complémentaires portant sur l'exercice des métiers de maîtrise publique d'ouvrage, déléguée ou directe, dans le cadre de concessions ou de marchés de prestations de services. Depuis 2015, les deux sociétés partagent leurs moyens tant matériels qu'humains, notamment par le biais du GIE qu'elles ont constitué à cet effet.

Il est apparu opportun de réunir les deux sociétés en une seule, notamment dans le but d'offrir à leurs clients et actionnaires une meilleure lisibilité de leurs activités comme de simplifier leur fonctionnement.

En conséquence, monsieur le Maire propose :

1. D'approuver la fusion consistant dans l'absorption de ADTO par SAO.
2. D'approuver l'opération de modification de capital de la société « ADTO-SAO », issue de l'absorption de ADTO par SAO.
3. D'approuver les statuts de la société publique locale résultant de ces opérations dont la dénomination sociale sera « ADTO-SAO ».
4. Au sein de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de voter favorablement pour la réalisation de ces opérations.
5. Confirmer que les représentants au sein des organes de la SPL « ADTO-SAO », résultant de la fusion, seront :

M. David BELVAL ayant pour suppléant M. Reginald THEROUDE pour les assemblées générales,

M. David BELVAL ayant pour suppléant M Reginald THEROUDE pour les assemblées spéciales,

M. David BELVAL en qualité de représentant de notre collectivité, si celle-ci était appelée à siéger au conseil d'administration.

6. D'approuver la poursuite de tous contrats conclus précédemment avec ADTO au sein de la SPL « ADTO-SAO » issue de la fusion, aux mêmes conditions

Sans autre question, la délibération approuvant ces 6 points est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Motion la Poste

Comme suite à une demande de Mme Marie-Hélène VANDROMME que s'alarmait devant les fermetures répétitives de la poste, Monsieur le Maire propose la motion suivante rédigée par M. Sylvain GALY :

« Le conseil municipal de Bury regrette que le groupe La Poste réduise, depuis plusieurs années, les horaires d'ouverture du bureau de poste de la commune. Or le bureau est très fréquenté. Certes les Burysiens sont les plus nombreux, mais il ne faut pas oublier les clients qui viennent des communes voisines, car les possibilités de stationnement sont plus importantes qu'à Mouy.

Dans un contexte national où la proximité avec les populations est ressentie comme un besoin fort, cette décision va à l'encontre des politiques publiques visant à assurer un meilleur vivre ensemble et le maintien de points de contact avec le public en milieu rural.

Le conseil municipal dénonce auprès de l'Etat, de la commission départementale de présence postale territoriale et du groupe La Poste le fait que la restriction des heures d'ouverture du bureau de poste contribue de fait à une moindre fréquentation et ne facilite pas la vie des utilisateurs locaux.

Le conseil municipal de Bury exprime également son mécontentement et son désaccord face à cette dégradation qui pourrait justifier à terme une décision de transformation du bureau de poste, voire entraînerait sa fermeture pure et simple. En conclusion, le Conseil municipal réclame un élargissement des heures d'ouverture de son bureau de poste. »

Sans autre question, la délibération approuvant cette motion est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Exonération loyer

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal à l'instar du premier confinement d'exonérer de loyer (un mois) le gérant de l'autoécole de Bury.

Sans autre question, la délibération approuvant cette exonération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Communications diverses

Monsieur le Maire passe la parole à ses adjoints et ensuite aux conseillers municipaux.

Pour M. Laurent GUYARD :

- Le fonctionnement des associations est fortement ralenti.
- Il n'y aura pas de téléthon cette année, toutefois une page internet dédiée permet de faire des dons.
- Parution du deuxième « Buryactu ».
- Travail important d'Estelle et Sabine sur le site internet de la ville pour le moderniser.

Pour Mme Ingrid LACAU :

- Celle-ci a participé à 4 conseils d'école, dont un en visio.
- Respect dans toutes les écoles du protocole sanitaire avec la volonté de limiter au maximum le brassage.
- Fourniture par la Mairie de 4 masques par enfants.
- Remerciements des enseignants pour les travaux réalisés dans les écoles et la fourniture du gel hydroalcoolique et les lingettes.

Au sujet de l'école, M. Sylvain GALY intervient pour signaler la coupure depuis plusieurs semaines du téléphone et d'internet à l'école Lesieur. Monsieur le Maire répond que les services sont au fait de ce problème. La ligne a été malencontreusement résiliée par Orange qui tarde à rétablir les services malgré des appels quotidiens de la Mairie.

Mme Karen DYS trouve l'application « ma mairie en poche » très utile pour recevoir des informations locales.

Mme Véronique FAY informe le Conseil qu'elle a distribué un livret de naissance et s'interroge sur les difficultés que peuvent rencontrer les personnes âgées pour se connecter sur le site du téléthon et surtout avoir l'information.

Monsieur Cyril GOULARD remercie le Conseil municipal d'avoir offert des masques aux enfants du primaire. Le conseil d'école est repoussé au 1^{er} décembre 2020.

M. Didier THIBERGE fait remarquer que tous les adjoints n'ont pas d'adresse mail. Monsieur le Maire répond que la Mairie travaille actuellement sur ce sujet.

Monsieur le Maire, de la part de Reginald THEROUDE remercie ceux qui lui ont envoyé un message de soutien. Par ailleurs, les mandats de recouvrement de la PFAC pour Merard sont à la trésorerie.

Monsieur le Maire explique que l'éclairage sur le rond-point de la RD12 devrait bientôt être en service.

Monsieur le Maire pointe un problème sur la rue du cimetière où il semble qu'il y est de façon récurrente du trafic. Les gendarmes sont prévenus pour assurer une surveillance.

Sans autre question, monsieur le Maire lève la séance à 19h20

Feuille d'émargement du Procès-Verbal du Conseil municipal du 12 novembre 2020

Noms	Signatures	Noms	Signatures
Jean-Pierre AUTIN		Laurent GUYARD	
Teresa BELGHERBI		Jean-Marc HENONIN	
David BELVAL		Ingrid LACAU	
Véronique DELABROY		Delphine MALLARD	
Pascal DEMAILLY-LAHLOUH		Isabelle MANIETTE	
Karen DYS		Mathieu MONTAIGNE	
Véronique FAY		Christian MOUREY	
Myriam GALLOIS-MONTBRUN		Nadia PIAI	
Sylvain GALY		Réginald THEROUDE	
Cyril GOULARD		Didier THIBERGE	
Jérôme GRUAIST		Marie-Hélène VANDROMME	
Valéry GUILMAIN			